

REORGANISATION DE L'U.G.T.A.

**Projet analytique
du développement du Syndicalisme en Algérie**

(extraits)

INTRODUCTION

1ère PARTIE

Le mouvement syndical algérien.

L'action de l'U.G.T.A. à l'étape de la guerre de l'indépendance.

Le rôle de l'U.G.T.A. à l'étape du passage de l'économie de type colonial à une économie nationale indépendante.

L'activité de l'U.G.T.A. de janvier 1963 à 1965.

Caractéristiques générales du II^e congrès de l'U.G.T.A.

L'activité de l'U.G.T.A. du II^e congrès à nos jours.

Les tâches des syndicats à l'étape de la révolution socialiste.

Les tâches syndicales dans le secteur de production socialiste.

Le secteur de l'économie étatique.

2ème PARTIE

Les problèmes d'organisation et la structure syndicale de l'U.G.T.A.

L'élargissement de la structure verticale.

La représentation professionnelle de la fédération.

La réorganisation de la structure horizontale.

Les unions locales.

Les centres interprofessionnels d'animation syndicale.

La centrale syndicale nationale.

Les congrès syndicaux.

La section syndicale.

Autres aspects de la réorganisation des structures syndicales.

3ème PARTIE

La préparation du III^e congrès national de l'U.G.T.A.

Les travaux de la conférence nationale des représentants des travailleurs et les tâches du collectif.

CONCLUSION

INTRODUCTION (1)

La situation, en tous points mauvaise, qui règne au sein de l'U.G.T.A. engage désormais la pleine responsabilité du Parti.

La responsabilité de la situation créée au sein du mouvement syndical au cours des dernières années est largement partagée.

Les instances du Parti, de l'Etat et des syndicats sont diversement impliquées.

Les causes en sont multiples :

1°. — L'unicité du Parti n'a été ni expliquée, ni respectée. De ce fait, les actes déviationnistes n'ont pas connu de sanctions nettes tant les confusions ont été grandes et souvent entretenues.

2°. — Le syndicat n'a pas contribué à faciliter la définition de sa place d'une manière concrète dans le cadre des activités économiques au sein de l'entreprise et des divers secteurs socio-économiques.

3°. — L'Etat à travers ses structures administratives et économiques ne s'est pas toujours comporté en responsable objectif dans ses arbitrages. En effet, ni le ministère du travail, ni les départements économiques, ne se sont attachés à mettre en chantier une réglementation tendant à dépasser une législation et un comportement hérités d'un système colonial fait pour codifier les rapports entre une colonie de type capitaliste et des colonisés exploités.

Les administrations continuant ainsi à se référer à des lois par ailleurs condamnées, faussaient par leur carence intellectuelle les rapports de production.

4°. — Les instances syndicales animées par des éléments imbus de principes périmés basés sur le revendicalisme et la lutte de classe, les uns inexpérimentés, les autres ayant conservé des attaches directes ou mentales avec des corps

(1) AVANT PROPOS.

Ce projet d'analyse du mouvement syndical algérien à travers son histoire est un document destiné à être discuté par tous les militants et tous les travailleurs révolutionnaires.

Il s'articule sur des sujets de réflexion ayant également trait à une réorganisation des structures du syndicat repensées dans le contexte de la révolution algérienne en marche vers des objectifs qui ne pourraient se concevoir qu'en fonction de la critique la plus large en tant que vision globale de ce que doit être le syndicalisme à travers la vie d'un peuple dans ses institutions politiques, économiques, sociales et culturelles.

Fidèle à la ligne directrice tracée en ce début d'année, le Parti propose cet essai analytique à l'appréciation des masses comme il l'a déjà fait pour le projet de texte sur les principes directeurs de l'autogestion, respectant ainsi la démocratie directe et le principe révolutionnaire du courant d'échange base sommet démontrant l'étendue du pouvoir d'intervention des masses dans la conduite de la révolution.

étrangers, se sont pratiquement conduits en facteurs nihilistes peu soucieux des impératifs nationaux et ne mesurant pas, par conséquent, les intérêts réels des travailleurs.

5°. — Le Parti ne s'est donné ni les structures, ni les hommes ni les méthodes pour jouer son rôle de dirigeant, d'arbitre et d'animateur.

De ce fait, sont nées des difficultés aussi bien pour les travailleurs, les secteurs économiques que l'Etat et le Parti.

Dans cette confusion généralisée, les jeux les plus nocifs se sont fait jour ; des féodalités sont nées, des controverses et des contradictions de diverses natures ont apparu sur les plans :

- économique,
- social,
- administratif,
- organique.

Il eût fallu, au lendemain de l'indépendance, situer le rôle du Parti, du syndicat, de l'unité économique, de l'administration, tant du point de vue de notre doctrine en matière de rapports, que de législation que de direction du Parti en même temps que du rôle effectif des travailleurs.

Notre économie dans sa phase de mutations multiples basée sur une diversité de formes :

- a) — Autogestion,
- b) — Secteur public,
- c) — Société nationale au sens socialiste,
- d) — Coopératives,
- e) — Secteur privé national et traditionnel,
- f) — Sociétés mixtes,
- g) — Secteur privé étranger,
- n) — Secteurs sociaux,
- i) — Secteurs administratifs,
- k) — Corporations et corps de métiers.

devait appeler une orientation pour la conduite des syndicats dans le cadre d'une stratégie globale et d'une tactique propre à chaque secteur.

Avec des syndicalistes engagés, ayant une formation appropriée ou aidés à l'acquérir, on aurait pu sans doute grandement faciliter la recherche et l'adoption progressive de telles solutions indispensables.

La critique ou l'autocritique développée au cours de cette analyse prétend surtout à cerner la réalité syndicale en cherchant à attirer l'attention des travailleurs et des militants sur l'impérieuse nécessité d'un examen sérieux de la situation.

La grande diffusion, l'explication et la discussion que ne manquera pas de susciter ce projet d'analyse permettra au monde du travail une large confrontation d'idées capables de clarifier des points de vue et des convictions qui déboucheront nécessairement sur une compréhension suffisamment solide et claire de l'intérêt commun des travailleurs et de la révolution.

Cet intérêt est donc capital pour animer et renforcer les rangs du syndicalisme algérien en une U.G.T.A. mieux armée pour encadrer et mobiliser les travailleurs dans la construction du socialisme.

Assumant le rôle de force dirigeante des organisations de masse, le Parti a pour devoir de se pencher sérieusement sur l'état du mouvement syndical pour l'aider à surmonter victorieusement la crise qu'il traverse.

Voilà en quoi une analyse du processus connu par le mouvement syndical devenait un préalable.

Sous l'effet de l'affrontement de ses contradictions internes, l'U.G.T.A. ne parvient pas à réunir les conditions favorables pour tenir son Congrès qui aurait dû se dérouler si les choses avaient été normales, au cours du 1^{er} semestre 1967.

Des organisations affiliées fédérations, unions régionales et locales sont dans l'ensemble dans la même situation.

Le sens de ces contradictions qui se traduit par des luttes de clans, des questions de personnes et des réactions de susceptibilité outragée, échappe le plus souvent aux travailleurs, qui, par réaction se réfugient dans l'abstentisme sous toutes ses formes.

Les militants les moins avertis des questions syndicales n'arrivent pas à saisir cette situation qui leur paraît déroutante.

DEUXIEME PARTIE

LES PROBLEMES D'ORGANISATION ET LA STRUCTURE
SYNDICALE DE L'U.G.T.A.

Les problèmes d'organisation constituent l'une des principales faiblesses de l'UGTA.

¹ Depuis sa reconstruction, ces problèmes n'ont jamais été abordés sérieusement.

Cette faiblesse est précisément l'une des caractéristiques principales du 2^e Congrès.

La charte syndicale (1) que chacun s'accorde à considérer comme un document de valeur théorique certaine n'en fait aucune mention.

Le rapport d'orientation et les résolutions ont abordé à peu près tous les problèmes sauf celui de l'organisation.

On constate également que dans les congrès locaux, régionaux et fédéraux, les problèmes d'organisation sont aussi ignorés.

La règle générale consiste à présenter un rapport moral relatant l'activité générale et un bilan de la situation financière de façon superficielle qui devaient être la base et l'occasion de tester les structures. Ces documents nécessaires perdent toute leur signification quand ils sont détachés des réalités de l'organisation qui se résume dans les congrès uniquement dans la course aux postes de direction.

Les problèmes organiques relégués à l'arrière plan n'en continueront pas moins à dominer l'activité syndicale comme nous le constatons dans l'activité et les résultats obtenus en six ans.

Depuis l'indépendance, aucun effort n'a été entrepris pour tenter d'inculquer aux militants les principes et les méthodes d'organisation du syndicalisme de masse qui ont été vérifiés dans l'expérience acquise au cours de dizaines d'années de lutte par les syndicats des pays d'Europe.

Cette lacune a contribué à compromettre gravement le développement du mouvement syndical.

Dans les entreprises, la section syndicale, malgré son caractère d'unicité, représente très souvent *un pourcentage assez faible de la masse des salariés.*

(1) Note de la rédaction de la *Revue Algérienne* : voir brochure sur « 2ème congrès U.G.T.A., ensemble des textes adoptés », Alger 23-28 mars 1965, Imprimerie « Le Peuple ».

Les travailleurs ont souvent remarqué qu'il existe une véritable compétition autour des titres de responsabilité syndicale.

Ces titres ont servi à certains, à conquérir ou à consolider des situations et *se tailler à bon compte une personnalité.*

Si la course au pouvoir a fait beaucoup de mal au pays et a failli faire dévier le cours de la Révolution, la course aux titres a déformé le syndicalisme aux yeux des travailleurs.

L'abandon des principes d'organisation se traduit par exemple dans l'insouciance :

— d'une union locale qui ne se préoccupe pas de réorganiser sur des bases sérieuses, une section syndicale qui ne rassemble pas la majorité du personnel et dont les adhérents cotisent très irrégulièrement,

— d'une union régionale qui ne se soucie pas de la nécessité de réexaminer la situation d'une union locale où le syndicat est absent dans la plupart des entreprises de la localité,

— d'une fédération qui est sensée d'être le représentant à l'échelle nationale d'un corps de métier ou d'une branche professionnelle mais qui a des relations très relâchées avec les sections de base ou qui n'est pas reconnue par la masse des travailleurs de la corporation comme c'est le cas pour beaucoup de fédérations à partir d'un travail de sape menée par des dirigeants.

C'est cette situation qui fait que les effectifs syndicaux, dans le meilleur des cas, n'ont jamais atteint plus de 300.000 adhérents avec une moyenne annuelle des timbres de 5 à 6.

C'est la mésestimation totale *des problèmes d'organisation* qui est à la base de la désaffection des travailleurs pour une grande part.

Le syndicat est par définition, *un rassemblement organisé.*

Par conséquent, la connaissance des principes et méthodes d'organisation du syndicalisme de masse est une nécessité pour les militants et cadres syndicalistes.

Cette connaissance, les syndicalistes l'acquièrent dans la formation théorique et pratique qui apprend au militant à concevoir son rôle avec un esprit de méthode, à organiser et à planifier son travail, c'est-à-dire à travailler avec un plan pour savoir ce qu'il a à faire et par quels moyens.

La connaissance des problèmes d'organisation s'enrichit chaque jour dans la vie et le fonctionnement des organismes syndicaux, dans le contact étroit avec les travailleurs et dans la recherche de solutions à leurs problèmes dans le sens de l'observation pour déceler l'origine des faiblesses, des insuffisances et des erreurs dans l'application du centralisme démocratique basée sur le respect de la démocratie du travail collectif, dans la discussion et l'élaboration des décisions et la responsabilité individuelle, dans l'exécution, ce qui suppose un contrôle

permanent de l'accomplissement des tâches, le maniement de la critique avec fermeté et souplesse, l'obligation de l'autocritique et la subordination des organes inférieurs aux organismes hiérarchiques supérieurs.

L'abandon des principes d'organisation auxquels, pourtant chacun se réfère théoriquement a fait perdre de vue un des aspects essentiels du syndicalisme qui est celui de sa propre structure.

Aucun effort de réflexion n'a été tenté dans le sens de savoir quelle est la structure qui pourrait le mieux correspondre à la nature du mouvement syndical algérien et à son caractère d'unicité dans le cadre d'un régime de parti unique au pouvoir et de son orientation générale.

Dans ce domaine, l'UGTA n'a rien innové, sans doute parce que la direction n'a rien compris à son rôle dilué dans des compétitions et des controverses suscitées.

La reconstruction syndicale a été faite sur la base de la reconduction pure et simple des anciennes structures.

Il est vrai que sur le plan syndical, comme sur beaucoup d'autres, nous trainons encore le poids de l'héritage colonial. L'effort de réflexion et d'imagination sur la question ne s'est jamais manifesté.

Contraint de repartir à zéro au lendemain de l'indépendance, il a fallu remettre en place tout ce qui existait du temps des Français, reconduire leurs lois, les mêmes appareils et les mêmes structures dans beaucoup de domaines.

Les liens de dépendance que nous subissons encore dans les échanges économiques et culturels contribuent à nourrir cette tendance caractérisée qui se manifeste chez certains nationaux *dans le désir de suivre aveuglément et de copier* ce qui existait auparavant ou même de s'inspirer en tout de ce qui se passe ou se fait en France.

La destruction de ces liens qui entravent gravement l'épanouissement de la personnalité algérienne est conditionnée par le développement de l'économie et de la culture nationales qui est la source où s'est abreuvé le génie propre à notre peuple.

Dans cette voie que poursuit avec ténacité le pouvoir révolutionnaire en dépit des obstacles objectifs et subjectifs, des structures institutionnelles tendant à répondre aux particularités nationales ont été mises en place.

Les structures syndicales se doivent d'être insérées dans le contexte général de la situation du pays, de ses mutations et des bouleversements inhérents à toute reconstruction populaire.

Les structures qui existaient avant répondaient au cadre de l'économie capitaliste et au schéma de la lutte de classe.

La valeur de ces structures dans lesquelles le cadre horizontal exerce naturellement une prépondérance incontestée, a d'ailleurs fait ses

preuves, grâce au rôle déterminant des unions locales qui sont la base et la principale force de frappe du mouvement syndical révolutionnaire face à la force du capitalisme solidaire quels que soient ses divergences sur les méthodes.

En France, les unions locales sont issues de la transformation des anciennes bourses de travail instituées vers la fin du 19^e siècle.

Elles sont des foyers d'éducation ouvrière et des points d'appui pour la lutte contre le patronat.

Elles constituent une base de rassemblement et d'échange d'expérience dans le développement de la lutte corporative de tout le prolétariat.

Dans la propagande, les mouvements revendicatifs, la solidarité interprofessionnelle, la défense des intérêts et des droits des travailleurs, l'union locale joue un rôle éminent.

Les grandes grèves de juin 1936 et celles qui ont eu lieu récemment en France, n'auraient pas été possibles sans les unions locales.

Ce sont elles qui ont impulsé et stimulé le mouvement y compris dans les entreprises où n'existait auparavant aucune forme d'organisation syndicale.

Dans le système d'économie capitaliste, le mouvement syndical révolutionnaire se doit d'accorder la plus grande importance au rôle des unions locales. Elles sont le cadre valable au renforcement de la solidarité ouvrière sans laquelle c'est l'arbitraire et l'exploitation. Ce cadre permet de dénoncer les réformistes et les corrompus.

Au temps du régime colonial, les unions locales ont joué un grand rôle dans l'organisation et le développement de la lutte des travailleurs algériens.

Au lendemain de l'indépendance, on doit aux unions locales d'avoir pris souvent l'initiative :

- de faire occuper et remettre en marche les entreprises industrielles, commerciales et agricoles vacantes,

- d'avoir empêcher le démantèlements des équipements et des machines dans les usines,

- de signaler les tentatives de fraude et les atteintes au patrimoine national,

- de bloquer l'embarquement clandestin de matériel,

- d'avoir imposé l'autogestion dans certaines entreprises non vacantes dont les employeurs étaient connus comme des colonialistes notables,

— de défendre en tout lieu et chaque fois l'intérêt national en aiguisant sans cesse la vigilance des travailleurs, etc...

Dans cette conjoncture, les unions locales ont rempli avec honneur leur mission et constitué le fer de lance du mouvement syndical.

Les travailleurs ont obtenu de très grands succès dans les batailles qu'ils ont livré contre le patronat, sous la direction des unions locales.

Maintenant, de nouvelles conditions politiques et économiques sont créées dans le pays, qui progresse chaque jour un peu plus, dans la voie de l'édification d'une économie socialiste.

Désormais, le rôle des unions locales change radicalement de nature. Dans la mesure où elles sont encore retenues c'est une mission de coordination et d'animation intersyndicales qu'elles pourraient assumer.

Elles doivent maintenant s'affirmer en tant que véritable courroies de transmission entre le sommet et la base, dans la tâche de :

— développer la propagande syndicale par l'information, l'explication et la clarification des problèmes de politique intérieure et extérieure, dans le cadre de l'orientation du pouvoir révolutionnaire.

— assurer la formation et l'éducation pour élever le niveau politique et syndical des militants et des travailleurs pour en faire des bâtisseurs du socialisme et l'avant-garde de la révolution et de son parti, le « F.L.N. »,

— mobiliser les masses ouvrières dans les tâches de reconstruction et d'intérêt national en stimulant l'initiative et l'émulation socialistes,

— organiser la solidarité des travailleurs des peuples qui luttent pour leur indépendance et renforcer le combat anti-impérialiste,

— de préserver l'économie nationale naissante dont la santé est encore fragile de toutes les atteintes de l'impérialisme, car le sabotage économique sous toutes les formes est l'une des armes les plus dangereuses qu'utilisent les monopoles impérialistes contre les pays en voie de développement.

Souvent cela se fait avec la complicité consciente ou non de certains nationaux pour qui les secrets de l'Etat ne sont que de simples sujets de conversation au cours de rencontres et du hasard des multiples voyages effectués... on ne peut mieux ainsi trahir la cause des travailleurs, de la révolution et de l'Algérie. Le simple sens du civisme se trouve ainsi bafoué.

Le caractère de l'économie nationale impose de faire des travailleurs de chaque branche de production un bloc compact relevant d'un centre de décision unique en matière syndicale, comme il l'est déjà en matière économique.

Le centre de décision, en ce qui concerne les questions économiques et professionnelles de la corporation, ne peut être encore que celui de la fédération nationale.

C'est à elle qu'incombe la tâche d'orienter l'activité des sections syndicales d'entreprises de son corps de métier et son autorité ne doit souffrir aucune contestation dans le sens de la base vers le sommet et inversement.

Les sections syndicales de base ne doivent pas recevoir une orientation différente selon qu'il s'agit de la fédération, de l'union régionale ou de l'union locale comme cela a été constaté en certaines circonstances.

Cette orientation ne peut être autre naturellement que celle définie dans la charte du 2^e congrès qui est conforme avec celle du parti et du pouvoir révolutionnaire bien qu'appelant des correctifs indispensables.

C'est par conséquent dans le sens d'un resserrement des liens entre la section syndicale et la fédération qu'il convient de corriger les structures de l'UGTA.

Dans quel sens peut-on envisager cette correction ?

Dans l'élargissement et le renforcement de la structure verticale, c'est-à-dire par :

a) la création de nouvelles fédérations dans les secteurs d'activité où cela n'a pas été fait.

b) la réorganisation des fédérations existantes sur des bases leur permettant de jouer pleinement leur rôle de représentant qualifié des travailleurs de leur corporation à l'échelle nationale, notamment :

— par le rétablissement de l'équilibre dans les fonctions et les attributions entre les organisations du cadre horizontal et celles du cadre vertical.

— Le réaménagement de la structure horizontale par le maintien des organisations régionales et locales en tenant compte des conditions économiques et géographiques, des nécessités de l'encadrement, des moyens en cadres, de l'équilibre organique, etc...

La réadaptation des structures ne se fera pas au détriment d'un cadre, ni au profit de l'autre.

Le cadre horizontal et vertical ont chacun leur raison d'exister et sont l'un et l'autre indispensables à la vie du mouvement syndical. Il s'agit de coordonner et d'harmoniser et non de s'immiscer dans les affaires d'une corporation dont on ignore les problèmes.

Mais l'efficacité de l'un par rapport à l'autre est fonction de la nature de son orientation et des conditions générales dans lesquelles s'exerce son activité.

Il s'agit simplement de rétablir un équilibre perturbé d'abord par le dualisme objectif qui a été créé entre le cadre vertical et horizontal.

En attribuant à l'union locale le droit exclusif de distribuer les cartes syndicales, de créer les sections syndicales et les renouveler, de

percevoir les cotisations et de les répartir, d'encadrer et d'orienter, les fédérations ont été pratiquement dépossédées de toute possibilité d'avoir une prise directe avec les travailleurs qui relèvent de sa compétence exclusive pour l'essentiel.

La vie des fédérations réduite au rôle de parent pauvre dépend pour ainsi dire des unions locales dont certaines usent et abusent de leurs attributions.

Les fédérations d'industrie sont celles qui sont notamment lésées par ce système auquel échappent les fédérations du secteur public et semi-public dont certaines, comme par exemple celle des cheminots, disposent d'un monopole légal de représentation syndicale, ce qui est d'ailleurs parfaitement justifié dans la mesure où ce monopole s'exerce dans l'intérêt des travailleurs de la corporation.

Dans ce système les fédérations peuvent difficilement jouer leur rôle, faute de moyens en général et aussi par suite de l'emprise directe des unions locales et régionales sur les sections syndicales et de l'usage que certaines font de leurs prérogatives contre les fédérations.

Le foisonnement des unions locales et régionales ne se justifie d'ailleurs par aucune nécessité si l'on prend en considération le caractère de l'économie du pays.

La masse des travailleurs se trouve concentrée dans certaines régions du nord, l'Algérois, l'Oranie et la zone littorale du Constantinois.

Les effectifs de certaines unions régionales justifient à peine la création d'une union locale et dans certains cas, à la place de l'union locale, un centre inter-syndical suffirait amplement.

Pourquoi, par exemple, existerait-il dans la même ville à la fois une union régionale et locale ?

Le cas d'Alger est particulièrement aberrant.

La plupart des syndicats sont organisés à l'échelle du département ou même de la région. Alger est aussi le siège des fédérations.

A quoi sert dans ces conditions l'exercice de deux unions locales en même temps que l'union régionale ?

Pourquoi cette débauche de cadres ?

Leur utilisation ne serait-elle pas plus rentable dans le cadre centralisé d'un système adapté à une réalité économique et géographique ?

Le rôle important qui incombe à cette organisation dans la capitale n'est-il pas précisément conditionné par les capacités d'un collectif de militants soudés par la pensée dans leur volonté d'action ?

A l'intérieur, la campagne d'explications menée par la commission de préparation du 3^e congrès a révélé que l'existence de certaines unions régionales et locales n'avait qu'un caractère formel.

Cette campagne a démontré combien les problèmes d'organisation n'étaient pas pris au sérieux au sein de l'UGTA.

Les sections syndicales lorsqu'elles existent, sont livrées à elles-mêmes.

Les relations avec les organismes régionaux, fédéraux et centraux ne sont même pas épisodiques.

Il s'agit donc de mener un travail en profondeur en commençant d'abord par réunir les conditions nécessaires qui permettront à la fédération d'abord de prendre sa place au sein de l'UGTA et de remplir les tâches.

L'ELARGISSEMENT DE LA STRUCTURE VERTICALE

La structure verticale telle qu'elle existe actuellement est incontestablement insuffisante par rapport aux nécessités de l'encadrement des travailleurs.

Différents corps de métier des secteurs administratif, industriel et commercial n'ont pas été structurés.

Depuis le 2^e congrès, seulement deux fédérations qui fonctionnent d'ailleurs dans des conditions qui laissent à désirer, ont été constituées.

La commission exécutive nationale et son secrétariat exécutif pris l'un et l'autre dans l'engrenage des querelles intestines et des faux problèmes ont délaissé les problèmes d'organisation.

Au sein du secrétariat national, le département à l'organisation est resté sans titulaire depuis deux ans.

D'une façon générale, le nombre et la composante humaine de cet organisme ne sont pas adaptés pour régler cette question qui restera sans solution si des changements n'interviennent pas.

D'importants secteurs doivent être structurés sur le plan national dans le cadre de l'élargissement de la structure verticale.

Des fédérations peuvent et doivent être constituées notamment parmi :

— les fonctionnaires des différents corps de métier de l'administration dans le cadre d'une fédération générale des travailleurs de la fonction publique groupant des syndicats nationaux.

- les travailleurs des établissements bancaires,
- des travailleurs de la métallurgie,
- des travailleurs des transports routiers,
- de l'industrie du cuir et de la peausserie,
- des industries textiles et de l'habillement,

- des industries des arts graphiques,
- de l'industrie de la cellulose et du papier carton,
- des ouvriers et employés du commerce,
- des agents des caisses et mutuelles de sécurité.

Ils y aurait ainsi 11 nouvelles fédérations, qui portera le nombre total des fédérations à 23 au moins.

Certaines professions qui ne réunissent pas les conditions pour être organisées en fédérations, le seront sous forme de syndicats nationaux.

Il y en sera ainsi par exemple :

— des professions libérales, des marins de commerce et des gens de mer, des arts et lettres, de la presse et de certaines autres catégories particulières de travailleurs sur la base d'un plan de travail d'organisation très étudié pour faire du cadre vertical une structure étoffée capable de faire face sur le plan professionnel.

Parallèlement, il faut donner à la structure verticale les moyens de représenter valablement ses adhérents dans le cadre professionnel.

LA REPRESENTATION PROFESSIONNELLE DE LA FEDERATION

L'élargissement n'aurait aucun sens si la fédération ou le syndicat national ne sont pas dotés de prérogatives précises sans lesquelles elles ne pourront prétendre au rôle de représentant qualifié des travailleurs sur le plan national.

Cette qualité, elles pourront la définir par des droits reconnus et imprescriptibles dans :

1 — la carte syndicale dont l'impression relève du monopole de la centrale mais qui doit être exclusivement l'impression du nom de la fédération ou du syndicat et de son sigle particulier.

2 — le droit de contrôler la distribution des cartes syndicales aux sections syndicales par l'intermédiaire de l'organisme intersyndical et de la coordination régionale.

3 — le droit de fixer dans les congrès le montant de l'adhésion et de la cotisation sur la base des salaires et traitements dans la profession pour disposer de ressources nouvelles.

4 — le droit de déterminer dans ses statuts ou son règlement intérieur les conditions de représentativité de la section syndicale d'entreprise notamment en fixant le pourcentage minimum d'adhérents, les conditions du choix des candidats aux fonctions syndicales, les modalités de vote etc... sans jamais omettre le caractère unitaire du parti et de ses exigences révolutionnaires.

5 — la reconnaissance exclusive de la représentativité dans la profession ou le corps de métier à tous les organes et les institutions ainsi que dans le règlement de tous les problèmes corporatifs (commission, conflits, statuts, conventions, etc...).

6 — le droit de centraliser, en accord avec les sections syndicales, le produit des œuvres sociales, de les créer et de les gérer à travers le territoire national.

7 — le droit de nouer des relations bilatérales de caractère international sous le contrôle de la centrale et du parti.

Ces prérogatives reconnues permettront sans aucun doute de valoriser et de renforcer le rôle de la fédération et du syndicat national.

Elles permettront surtout aux organisations du cadre de se structurer de manière à entretenir en permanence une liaison étroite avec la base.

Cette liaison est plutôt, sauf rares exceptions, extrêmement faible.

Les sections syndicales se plaignent souvent de ne connaître la fédération, après le congrès, autrement que par des circulaires lorsqu'elles sont faites.

De son côté, la fédération se justifie par le manque de moyens matériels, humains et financiers.

De tout cela, c'est l'organisation qui souffre et fatalement périlite.

Pour permettre aux relations de s'établir normalement de haut en bas et inversement, il importe de réorganiser les sections syndicales d'entreprise sur la base professionnelle :

1 — à l'échelle de la localité dans le cadre de syndicats locaux qui auront ainsi à explorer et à exploiter toutes possibilités de syndicalisation des travailleurs de la corporation,

2 — à l'échelle départementale dans le regroupement des syndicats locaux par tranches d'activités coordonnées entre elles.

Cette réorganisation permettra de dégager et de former de nouveaux cadres jeunes qui seront disponibles aussi bien pour leur fédération *que pour les unions locales et régionales*, dont l'activité se fera ainsi dans un cadre centralisé à leur niveau dans de meilleures conditions.

L'efficacité de structures intermédiaires entre la fédération et les sections syndicales a été vérifiée.

Dans les organisations où ces structures existent, notamment celles des cheminots avec les unions d'arrondissement, les P.T.T. et la F.N.T.T. (1) avec les syndicats régionaux, la liaison est généralement mieux établie.

(1) Note de la rédaction : F.N.T.T. : Fédération nationale des travailleurs de la terre.

Il y aurait ainsi dans le cadre vertical :

- les sections syndicales d'entreprises,
- le syndicat local,
- le syndicat départemental ou régional,
- la fédération.

Sur cette base, il est permis d'envisager un meilleur fonctionnement de la fédération avec des organes de contrôle de direction et d'exécution par l'institution :

— d'un comité fédéral représentant les délégués des sections syndicales qui aura à se réunir deux fois par an.

— d'une commission exécutive élue par le conseil fédéral, les secrétaires généraux des syndicats départementaux seraient membres de droit dans la proportion de 2/5.

— d'un bureau qui aura charge de stimuler l'exécution des décisions de la C.E. entre deux séances de cet organisme.

— d'un secrétariat dont les membres seront tous détachés et permanisés dans leurs fonctions syndicales.

L'ampleur des tâches et les nécessités de relations régulières avec la base exigent un renforcement de l'appareil du secrétariat.

La composition de cet organisme comprendrait entre 3 et 7 membres permanents.

L'expérience a démontré que lorsque les tâches nombreuses et multiples du secrétariat fédéral sont assumées par un ou deux membres permanents qui, très souvent, sont accaparés par le souci de leurs problèmes matériels, l'activité de toute la fédération s'en ressent.

Il faut donc considérer que la responsabilité de secrétaire fédéral implique nécessairement la permanisation.

La question du détachement rémunéré qui était très difficile ou impossible auparavant est une chose normale dans l'Algérie révolutionnaire et socialiste.

De grandes facilités ont déjà été accordées aux syndicats dans ce domaine et certains cadres payés sur les deniers de l'Etat, usant de moyens fournis par l'Etat, ont souvent tendance à l'oublier lorsqu'ils s'engagent dans la voie du dénigrement de la politique du pouvoir et de l'agitation stérile.

Maintenant que l'essentiel de l'économie nationale est propriété d'Etat, il est permis d'exploiter les possibilités nouvelles pour faire détacher et permaniser des militants et cadres ouvriers auxquels seront confiées les responsabilités syndicales au niveau des secrétariats du cadre vertical.

C'est dans le même sens qu'interviendra la réorganisation nécessaire de la structure horizontale.

LA REORGANISATION DE LA STRUCTURE HORIZONTALE

La structure horizontale réaménagée réalise l'équilibre avec la structure verticale et l'ensemble s'harmonise dans le cadre de la centrale nationale.

Cette construction équilibrée a été le résultat de longues années d'expériences du mouvement syndical européen et le fruit de la fusion réalisée entre la structure verticale et horizontale à un stade nouveau de son développement historique.

L'unification longtemps freinée par la tendance étroitement corporatiste de la structure verticale dont l'origine remonte à l'institution du compagnonage, traduit une prise de conscience du prolétariat, en tant que classe en soi, dans la lutte contre la classe des capitalistes.

Dans le cadre de la structure horizontale, le sentiment de classe se développe chaque jour à travers les liens de solidarité prolétarienne entre travailleurs de toutes professions.

Le caractère fondamentalement juste de ces liens qui ne doit pas être interprété de façon mécanique, revêt une signification différente selon la nature du système social.

Dans le contexte d'une économie socialiste ou en voie de socialisation, la conscience, la solidarité ouvrière se traduisent dans la volonté de prévenir et de combattre toute atteinte au développement économique du pays.

En suscitant des mouvements de grève dans certaines sociétés nationales en signe de solidarité avec les travailleurs du secteur privé, les militants de certaines organisations du cadre horizontal ont transposé mécaniquement le sens des liens de solidarité prolétarienne.

Ils ont démontré que la reconversion des esprits dans les organisations du cadre horizontal n'était pas faite, loin s'en faut.

Le rôle de l'union locale et de l'union régionale de coordonner l'activité des sections syndicales en renforçant les liens de solidarité ouvrière n'implique pas de le faire dans l'esprit où cela a été très justement fait du temps du régime colonial.

Cette tendance relève ou de l'incapacité d'assimiler l'orientation générale du mouvement syndical aux différentes phases de son développement historique, ou d'une déformation systématique.

La conception révolutionnaire du syndicalisme se traduit d'abord dans la conscience des responsabilités de ses militants devant l'intérêt national.

Lorsqu'il s'est agi de relever l'économie de leur pays dévasté par la guerre pour éviter les liens de dépendance avec un impérialisme plus puissant, les syndicalistes français n'ont pas trahi l'idéal révolutionnaire en demandant aux travailleurs de produire et sans cesse davantage.

Il y a donc lieu de situer la réorganisation de la structure hori-

zontale dans le sens de la réadaptation mentale des militants et des travailleurs qui est la question essentielle.

Pour cela les relations entre les organisations du parti et de l'UGTA aux niveaux local et départemental, doivent être conçus sur la base d'un raffermissement d'une liaison permanente et étroite.

Il importe d'avoir sans cesse à l'esprit que les dépassements s'il y en a, ne peuvent provenir que d'un relâchement des relations parti-UGTA et de la faiblesse des organismes du parti à remplir leur rôle dirigeant ou des jeux de féodalités constituées au lendemain de l'indépendance à l'abri d'une démagogie et d'un empirisme qui ont permis des intrusions et des ingérences dont souffrent les syndicats et l'UNEA, par exemple.

La réorganisation de la structure horizontale doit être ainsi conçue dans le sens d'une adaptation aux conditions économiques et aux nécessités de l'encadrement des travailleurs dans :

- 1 — les grands centres urbains à forte concentration de travailleurs,
- 2 — les villes d'importance moyenne où le nombre des travailleurs est relativement élevé,
- 3 — les centres urbains de faible importance.

Dans la structure actuelle qui comporte une union régionale par département on relève :

— Béchar qui rassemble 600 adhérents, c'est-à-dire autant qu'un gros syndicat.

— Médéa, 1.500 adhérents, ce qui ferait l'affaire d'un simple centre inter-professionnel d'animation syndicale,

— Sétif, Saïda : 200 à 3.500 adhérents, c'est-à-dire l'importance d'une petite union locale,

— Bédjaïa, Tizi-Ouzou, Tiaret : entre 5.000 à 6.000 adhérents, soit les effectifs d'une bonne union locale.

Dans toutes ces villes, le maintien de l'union régionale n'a aucune signification réelle.

Une union locale corrigée fonctionnant dans de bonnes conditions suffirait.

Si l'on considère par ailleurs que le réajustement et le renforcement de la structure verticale se traduira notamment par le regroupement des sections syndicales d'entreprises en syndicats professionnels locaux et départementaux, la structure horizontale aurait une signification :

a) *Dans l'Algérois*

Le maintien des unions régionales des grands centres de : Alger
Blida - El-Asnam.

b) *Dans l'Oranie*

Avec Oran Mostaganem Sidi-Bel-Abbès - Tlemcen.

c) *Dans le Constantinois*

Avec Constantine Annaba Batna.

d) *Dans le sud du pays*

Ouargla.

Dans le cadre de chacune de ces unions régionales, le maintien de l'union locale n'aurait pas sa raison d'être.

La question de coordonner l'activité des syndicats locaux et éventuellement des sections syndicales non regroupées, trouvera aisément sa solution dans une juste répartition des tâches au sein du secrétariat régional.

Cet organisme comprendrait de 5 à 7 membres tous détachés et permanisés dans leurs fonctions syndicales pour la durée de leur mandat.

La fonction de secrétaire régional exige par sa nature même une formation politique et syndicale générale et une connaissance assez poussée des problèmes économiques et sociaux nationaux et régionaux, et un lien étroit avec le parti dans l'intérêt même des travailleurs.

Pour cela même, elle ne peut être remplie que par une permanisation à temps plein.

Le renforcement devra se traduire également dans les structures régionales à travers les organismes qui permettront une meilleure liaison régulière avec la base par :

— l'institution d'un comité régional groupant les secrétaires généraux des unions locales, les responsables des centres inter-syndicaux, des représentants des syndicats départementaux et locaux.

— d'une commission exécutive élue par le conseil régional ; les secrétaires généraux des unions locales et des syndicats régionaux en seraient membres de droit.

— en enfin du secrétariat exécutif permanent.

LES UNIONS LOCALES

Les unions locales seront créées par les unions régionales dans une proportion qui sera fixée dans les statuts régionaux à raison d'une par localité où les possibilités de syndicalisation se situent entre 3.000 et 10.000 adhérents.

La structure de l'union locale comprendra :

— un comité général groupant les délégués de toutes les sections syndicales,

— une commission exécutive,

— un secrétariat de 3 à 5 membres dont les fonctions seront assurées dans les mêmes conditions que les secrétariats des unions régionales.

LES CENTRES INTER-PROFESSIONNELS D'ANIMATION SYNDICALE

Dans les localités où la densité syndicale des travailleurs est faible, l'union régionale créera des centres inter-syndicaux.

Ils seront animés par un collectif de 3 membres au plus dont un secrétaire permanent.

Ces centres dépendront directement de l'union régionale qui prendra en charge les moyens nécessaires à leur fonctionnement.

LA CENTRALE SYNDICALE NATIONALE

La fusion du cadre vertical et horizontal réalise la structure générale du mouvement syndical sur une base centralisée et harmonisée.

Ces caractéristiques se traduisent dans l'égalité des droits entre toutes les organisations et le respect de leurs prérogatives propres.

Sur la base de l'autonomie de fonctionnement, l'ensemble des organisations verticales et horizontales sont représentées à travers la structure interne de la centrale qui aura pour base :

- un conseil central (fédérations, syndicats nationaux, unions régionales, unions locales) qui tiendrait des séances semestrielles à l'effet d'examiner l'activité générale de la centrale.

- une commission exécutive qui se réunira tous les deux mois,

- un bureau exécutif de 7 à 9 membres permanents.

LES CONGRES SYNDICAUX

Les congrès syndicaux qui se sont déroulés jusqu'ici avaient dans l'ensemble une caractéristique pour le moins fâcheuse.

C'est celle qui consiste à utiliser la tribune pour les règlements de comptes personnels et les coulisses comme terrain de manœuvres électorales.

Les congrès ainsi prennent l'allure de véritables forums où s'affrontent des groupes et des tendances, où se nouent des ententes et s'élaborent des compromis uniquement dans l'esprit de la course au titre.

Les véritables problèmes, il n'y a que les délégués non avertis de toutes ces « ficelles » qui les posent honnêtement tels qu'ils les sentent tous les jours.

Il faut en finir avec de telles pratiques.

Les congrès syndicaux à tous les niveaux doivent être une source d'enrichissement et de perfectionnement du mouvement syndical et une école instructive pour les militants et les cadres.

Ils doivent être l'aboutissement d'une activité très riche et l'occasion de faire le bilan des réalisations sur le plan local, régional et national.

- de cerner de près les causes des faiblesses et des insuffisances,
- de permettre des échanges de vue fructueux sur les initiatives de la base,
- de trouver des solutions aux problèmes,
- de faire une riche moisson de propositions et de suggestions pertinentes,
- de clarifier la nature des tâches,
- d'aider à résoudre les problèmes d'organisation et de faire « monter » les jeunes.

Voilà ce que devraient être nos congrès, c'est-à-dire des instances vivantes et réfléchies où les interventions raisonnées prendront le pas sur la gesticulation et l'invective,

— où la critique de tout ce qui ne va pas que ce soit le pouvoir, les institutions, les organismes du parti, etc... sera toujours faite avec le souci de contribuer à améliorer par des propositions constructives.

— où le désir de faire sans cesse mieux et davantage se traduira dans le choix des meilleurs de ceux qui ont réalisé et qui sont capables d'apporter dans les organes de direction un rendement supérieur et de meilleure qualité.

Pour aider les congrès syndicaux à se dérouler dans ces conditions, la question de la direction ne doit plus dominer les travaux.

Celle-ci sera résolue dans le cadre de l'élaboration du conseil central, fédéral et régional par le congrès dont les membres seront l'expression authentique de la volonté de la base.

Cet organisme procédera ensuite à l'élection des organes de direction et d'exécution.

Cet organisme procédera ensuite à l'élection des organes de direction régional tous les 3 ans pour la centrale, tous les deux ans pour les fédérations et les unions régionales et tous les ans pour les unions locales.

LA SECTION SYNDICALE

La section syndicale d'entreprise est la cellule de base du mouvement syndical.

Son caractère de rassemblement de masse organisé des travailleurs doit se traduire dans sa capacité d'entraîner l'ensemble des salariés.

C'est de la section syndicale que dépend finalement la qualité et la valeur des organes de l'UGTA à tous les niveaux supérieurs.

Pour cette raison, il est nécessaire de donner à la section syndicale des fondations solides.

Il s'est révélé à l'expérience dans certains cas que la section syndicale perdrait son caractère d'organisation de masse, par le jeu des luttes intestines et des manœuvres de toutes sortes.

En l'état actuel, aucun statut de l'UGTA ne définit les conditions de création, de renouvellement et de fonctionnement de la section syndicale.

Chacun se réfère aux principes du syndicalisme.

Ils existent, certes, et ont fait leurs preuves, mais en général chacun applique les principes qui l'arrangent.

Par ailleurs, la non-reconnaissance officielle de la section syndicale crée un dualisme avec les organes électifs prévus par la loi française sur les délégués du personnel et les comités d'entreprise.

Ceux-ci sont élus selon des modalités propres aux conditions d'un multi-syndicalisme incompatible avec nos réalités syndicales fondées sur l'unicité de l'UGTA dans le cadre de l'unicité du parti.

Au second tour par exemple, des candidats qui n'ont pas obtenu la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire la moitié des bulletins valables plus un, sont déclarés élus avec une majorité simple.

Dans de tels cas, la section syndicale devrait normalement procéder au changement de ses candidats.

Mais lorsque les candidats se confondent avec la section syndicale il s'agit là en fait, d'une récusation des dirigeants de l'organisation elle-même.

Cela veut dire que ces éléments n'ont pas été élus dans des conditions régulières,

— soit que l'assemblée générale n'était pas convoquée dans de bonnes conditions.

— soit qu'un grand nombre de travailleurs ne se sont pas syndiqués pour des raisons précises,

— soit que des anomalies se sont produites au cours de l'assemblée générale à l'entreprise ou à l'union locale.

Dans le cadre de la réorganisation de structures syndicales, des mesures légales qui seront soumises opportunément, permettront d'asseoir sur des bases solides la section syndicale par le moyen :

1 — de sa reconnaissance officielle en tant qu'expression sur le plan syndical des travailleurs,

2 — du monopole de représentation ouvrière auprès de l'employeur, des autorités et des instances du pays à son niveau, à l'exclusion de tout autre organe électif.

Ces droits seront l'objet de textes élaborés adéquats qui situeront également le rôle et la place de la cellule d'entreprise du parti issue des travailleurs militants.

Ils s'accompagneront normalement d'obligation en matière de constitution et de renouvellement de la section syndicale.

Par exemple :

— la reconnaissance officielle de la section syndicale est acquise lorsqu'elle rassemble les 2/3 du personnel salarié sans distinction,

— le monopole de la représentation ouvrière est reconnu à l'exclusion de tout autre organe lorsque les candidats de la section syndicale sont élus à la majorité absolue des votants.

— le vote aura lieu à bulletins secrets sous le contrôle d'une commission électorale de 3 membres choisis par l'assemblée générale et en présence des représentants :

- du parti,
- de la cellule du parti,
- de la fédération,
- de l'union locale,
- de l'employeur,

qui seront invités à cet effet.

— des candidats sont choisis par catégorie professionnelle parmi les travailleurs syndiqués à l'exclusion des salariés exerçant des fonctions d'autorité avec pouvoir de décision.

— la liste électorale peut comporter un nombre supérieur de candidats que de sièges à pourvoir et le vote sera nominal.

— les candidats n'ayant pas obtenu la majorité absolue des votants ne peuvent se représenter au second tour,

— l'élection doit être régularisée par un procès-verbal indiquant le nombre de travailleurs et de syndiqués le nom des candidats et les suffrages obtenus.

Ce document sera dressé en 6 exemplaires et une copie sera transmise à chacun des organismes suivants :

- le parti,
- l'union locale,
- l'union régionale,
- la fédération,
- la direction de l'entreprise.

Des moyens seront attribués à la section syndicale qui aura satisfait à ces obligations, notamment :

1 — le droit de régler les questions professionnelles de l'entreprise dans le cadre d'un protocole qui sera conclu chaque année entre

l'employeur et les représentants syndiqués assistés des responsables de l'union locale et la fédération, s'il y a lieu,

2 — le droit d'utiliser le fonds des œuvres sociales en accord avec la fédération au profit exclusif des travailleurs syndiqués, sous le contrôle de la cellule du parti dans l'entreprise,

3 — le droit de disposer d'une quote-part sur les cotisations syndicales.

Le montant de cette ristourne sera fixé dans le règlement intérieur de la centrale d'une part, et de la fédération d'autre part.

— *Les finances et la cotisation syndicale.*

Autres aspects de la réorganisation, les structures syndicales.

L'activité syndicale est conditionnée dans une certaine mesure par une trésorerie saine en rapport avec les besoins.

Généralement de bonnes finances contribuent à améliorer beaucoup le rendement des syndicats, mais inversement, une activité méthodique et organisée peut aussi aider à assurer des moyens financiers suffisants.

L'assainissement des finances de l'UGTA à tous les échelons est certainement la chose la plus difficile à réaliser pour la simple raison qu'il n'existe pas de contrôle rigoureux en la matière. Il n'y a aucune commission des finances ayant pouvoir de contrôle.

Dans certaines organisations, le passif s'accumule d'année en année sans qu'il soit possible de savoir comment il sera possible de le régler.

Le plus important dans le cadre de la réorganisation des structures est de réétudier la question de la cotisation syndicale pour permettre aux organisations de fonctionner dans de bonnes conditions financières.

La cotisation syndicale, symbole de l'adhésion, est la seule condition qui est imposée aux travailleurs par l'obligation de s'en acquitter régulièrement.

La signification de la cotisation a revêtu un caractère particulier dès l'origine du syndicalisme suivant sa nature d'activité et sa conception.

A ses débuts, la cotisation constituait une redevance obligatoire d'un montant souvent servant à alimenter un fonds de secours mutuel préfigurant les caisses d'assurances sociales.

De nos jours, elle est utilisée dans le cadre de la conception trade-unioniste des pays anglo-saxons, comme fonds de garantie pour soutenir les grèves et peser sur le patronat lors du renouvellement des conventions collectives annuelles.

Dans les pays socialistes, la cotisation syndicale est une participation qui alimente une partie des œuvres sociales et ouvre droit aux travailleurs à leur bénéfice.

Les syndicats révolutionnaires des pays capitalistes utilisent la cotisation syndicale dont le montant est assez faible comme symbole de rassemblement organisé des travailleurs.

Ces fonds permettent d'assurer le fonctionnement des organismes dans le sens d'élever toujours plus la conscience de classe et l'esprit de solidarité prolétarienne par le développement de la propagande d'éducation et la formation, le soutien aux luttes ouvrières, etc...

Les syndicats révolutionnaires suppléent à l'insuffisance du montant de la cotisation syndicale en utilisant les institutions de la société capitaliste et en faisant preuve d'esprit d'initiative pour créer toujours des ressources nouvelles.

A l'étape actuelle, la signification de la cotisation syndicale de l'UGTA doit répondre à ses caractéristiques particulières de syndicalisme révolutionnaire national, intégré dans le cadre du parti au pouvoir.

Ce faisant, la valeur de la cotisation syndicale sera fixée en tenant compte :

- 1 — de la destination et de l'usage des moyens financiers,
- 2 — de larges possibilités qui existent d'assurer le fonctionnement des organismes syndicaux dans de bonnes conditions matérielles avec le concours du parti et de l'appareil de l'Etat.
- 3 — la nécessité de donner aux travailleurs des raisons valables de comprendre la signification de la cotisation et de leur adhésion au syndicat à l'étape de la révolution économique et sociale ouvrant la voie à l'édification socialiste.

En tenant compte de ces indications qui seront à préciser dans le règlement intérieur de la centrale, le montant de la cotisation syndicale de base sera déterminé en fonction du salaire moyen national dans l'industrie et le commerce d'une part, et l'agriculture d'autre part.

Les fédérations de corps de métier fixeront le montant de la cotisation réelle dans leurs propres règlements intérieurs compte tenu des conditions de rémunérations dans leur profession.

Le critère général qui détermine la fixation du montant de la cotisation, c'est la destination et l'usage des moyens financiers au service des travailleurs, notamment la création et la gestion d'œuvres sociales pour relever sans cesse à travers ce moyen indirect le niveau de vie matériel et culturel.

C'est dans le même esprit qu'il faut corriger le système actuel de répartition du produit de la cotisation syndicale.

Les organisations du cadre vertical reçoivent une quote part dans la proportion de :

- 15 % pour la section syndicale,
- 20 % pour la fédération,

Celles du cadre horizontal disposent de :

- 30 % pour l'union locale,
- 20 % pour l'union régionale.

Les 15 % restants sont alloués à la centrale dont les ressources sont alimentées par le montant intégral du droit d'adhésion provenant du placement des cartes syndicales.

Cette répartition déjà inéquitable en elle-même, n'est pas toujours respectée.

Très souvent, les fédérations n'entrent pas en possession des ristournes qui leur reviennent.

Il arrive que ces ristournes sont utilisées à leurs fins propres par certaines unions locales et régionales qui ne s'embarrassent pas non plus d'user de la quote part des sections syndicales voire même de la centrale.

Les questions financières de l'UGTA sont d'ailleurs à cet égard un des aspects du marasme syndical et permettent la naissance de féodalités solidement installées par les jeux de la corruption.

Des sommes importantes ont été utilisées à des fins plus ou moins justifiées lorsqu'elles ne sont pas gaspillées, dilapidées ou détournées scandaleusement sans qu'aucune mesure n'ait été prise à l'encontre des auteurs par les instances syndicales. Ce fait est dû à l'absence d'une base maintenue à l'écart de ses propres problèmes.

Une part importante de la masse des cotisations aurait pu apparaître dans des réalisations concrètes pour répondre aux travailleurs qui se posent la question de savoir où va leur argent.

C'est pourquoi, il faut régler les problèmes financiers dans le cadre défini plus haut qui permettra aux fédérations de prendre en mains la question des œuvres sociales à l'échelon professionnel et même inter-professionnel par des accords bilatéraux entre organisations fédérales.

Chaque fédération ou groupe de fédérations devrait avoir ses écoles, ses colonies, ses maisons de repos, ses foyers culturels, ses restaurants, ses polycliniques, ses coopératives, ses organisations sportives et folkloriques, etc...

A cet effet, le mode de répartition du produit des cotisations entre les organisations du cadre horizontal devra être fixé ainsi :

- section syndicale : 20 %
- union locale : 20 %
- union régionale 30 %
- fédération : 30 %

En outre, la section syndicale est autorisée à prélever directement sur la cotisation la quote-part de la fédération en plus de celle qui lui revient de droit.

Les sections syndicales d'entreprises réunies en conseil fédéral décideront de l'usage de leur quote part qui peut être affectée totalement ou en partie dans les conditions qu'elles auront à déterminer au fonds national fédéral des œuvres sociales d'éducation, de formation et de promotion de travailleurs qui sera géré par la fédération.

Pour ce qui est de la centrale, ses ressources financières proviendront :

— du produit intégral du droit d'adhésion dont le montant global sera sans cesse croissant par l'exploitation judicieuse des possibilités réelles de syndicalisation des travailleurs.

— des subventions directes ou indirectes qui lui seront accordées par le parti et les instances du pouvoir, sous une forme claire régulière et comptabilisée.

— du produit des indemnités allouées aux représentants syndicaux dans l'exercice de leurs fonctions auprès des institutions à caractère politique, économique et social.

— d'une ristourne de 0,5 % versée dans la proportion de 0,2 % et 0,5 % par les fédérations et les unions régionales.

AUTRES ASPECTS DE REORGANISATION DES STRUCTURES SYNDICALES

Les statuts consacrent par des dispositions générales le rôle, les buts, les moyens que poursuivent les organisations syndicales ainsi que les règles de fonctionnement des organismes de direction et d'exécution.

Ces statuts sont généralement le reflet de l'état de développement des syndicats.

Ils s'adaptent aux exigences d'une situation donnée.

L'expérience a démontré que les statuts actuels sont inadaptés.

De nouveaux statuts répondant aux conditions de la réorganisation des structures sont nécessaires.

Ceux-ci doivent, entre autres, contenir des dispositions :

1 — énumérant les organismes de l'organisation centrale, fédérale, régionale et locale.

2 — indiquant la composition numérique de ces organismes avec une proportion de membres suppléants ou d'adjoints selon les cas (C.E. Bureau Secrétariats) de 2/5 ou de 1/3.

3 — définissant les conditions par lesquelles il sera mis fin au mandat des titulaires autrement que par la formule rituelle disant que tout membre qui aura manqué d'assister à trois réunions consécutives sans justifications sera démis de ses fonctions sans d'ailleurs démettre personne.

Ceux qui ne participent pas régulièrement aux séances doivent

donner, y compris par écrit, les raisons réelles qui les ont empêchés de remplir leur mandat.

Ceux qui participent occasionnellement et se rendent coupables d'absences répétées consécutives ou non, doivent être purement et simplement démis d'office, car cela veut dire, que très souvent, ils subordonnent leurs obligations syndicales à des intérêts immédiats.

Ceux qui font acte de présence d'une manière passive dépourvue de toute contribution active à l'échelon de l'organisme ou de leur lieu de travail doivent être rappelés à une meilleure conception de la nature de leurs responsabilités.

Car, le syndicat n'a besoin, ni de mannequin, ni de membre honoraire.

Accepter un mandat syndical veut dire accepter de militer activement.

Etre l'adhérent et le militant, la différence réside dans les droits du premier et des obligations du second.

4 — prévoyant des mesures de sauvegarde contre les manquements à la discipline générale, la violation des statuts, le non respect de l'orientation, etc...

Les détails de ces mesures seront définis d'une façon claire et précise dans le règlement intérieur.

Ces mesures peuvent comprendre notamment :

- le rappel à l'ordre verbal ou écrit sur le procès-verbal,
- le blâme,
- la suspension temporaire de mandat avec ou sans retrait de la carte syndicale,
- la démission des rangs de l'UGTA,
- des poursuites pénales en cas d'actes tombant sous le coup de la loi.

Selon les cas, ces mesures seront ou non popularisées.

Dans les cas non graves, la diffusion gardera un caractère restreint au niveau de l'organisme qui peut être porté à la connaissance des organisations intéressées.

Elles peuvent être enfin rendues publiques en cas de démission d'office ou d'exclusion.

Ces mesures de sauvegarde sont indispensables pour valoriser la qualité des organismes de direction et d'exécution de l'UGTA.

Souvent, le comportement de certains qui se parent du titre de militant, est une insulte à la dignité des travailleurs.

La notion de discipline librement consentie est inséparable de la conscience des responsabilités.

Le syndicat est par excellence, une école de formation et d'éducation.

C'est l'école élémentaire du socialisme.

Les militants et les travailleurs acquièrent dans les rangs du syndicat une formation polyvalente qui les rend aptes à connaître et à débattre des problèmes multiples de l'idéologie, de la politique, de l'économie, de la sociologie, de la culture, de la stratégie et de la tactique syndicale et de tout ce qui touche de près ou de loin à l'intérêt du prolétariat.

Les syndicalistes formés sont en général des cadres de valeur, certains parce qu'ils ont, à défaut un niveau d'études classiques assez haut, une culture et une formation générale acquises par des années d'expériences et d'études collectives et personnelles.

La presse syndicale joue un rôle considérable dans la formation des militants et des travailleurs.

C'est à la fois un instrument de propagande efficace, un outil de formation et d'éducation et une arme de combat efficiente.

Sans la presse syndicale, une organisation est très réduite dans son rôle d'information, d'explications, d'organisation et de mobilisation.

L'importance de la presse syndicale est démontrée dans les sommes importantes que dépensent les syndicats dans l'édition de journaux, revues, bulletins, tracts, opuscules etc... pour populariser les mots d'ordre, clarifier les problèmes, expliquer l'orientation, définir la doctrine syndicale, développer la lutte, etc...

Dans cet ordre d'idées « *Révolution et Travail* » organe central d'information de l'UGTA qui a pris la suite de l'« *Ouvrier Algérien* » a joué un rôle conséquent.

Pendant assez longtemps, il a su véritablement traduire l'orientation générale du mouvement syndical algérien.

Cependant, avant et surtout après le 2^e congrès, le contenu du journal a été souvent marqué de l'empreinte de la direction personnelle.

Ce journal a servi à véhiculer des idées qui ont contribué à entretenir la confusion dans les esprits sur l'attitude de l'UGTA à l'égard des instances suprêmes du pays.

Il est certain que la presse syndicale a été aussi un aspect qui caractérise parfaitement la faiblesse de la direction centrale. Cette presse a servi quelques fois à des forces étrangères pour censurer l'Algérie.

La suspension justement motivée de « *Révolution et Travail* » a été exploitée au cours de la dernière période de préparation du 3^e congrès national à des manifestations de caractères électoralistes à travers une profusion de publications diverses, (tracts, bulletins, résolutions, circulaires, notes d'informations etc...).

Aucun contrôle n'a été assuré pour cette littérature spéieuse.

Même limité à la capitale, ce phénomène n'a pas moins aidé à désorienter les travailleurs dans d'autres régions où les contradictions au sein des syndicats ne s'expriment pas d'une manière aussi aigüe que dans l'Algérois.

Dans la perspective de réorganisation des structures, le caractère anarchique de cette presse doit prendre fin.

Les publications syndicales qui sont nécessaires à la vie du mouvement doivent pouvoir s'exprimer sans contrainte aucune dans leur cadre normal sous la responsabilité collective des organismes et du respect de l'orientation générale.

Le caractère objectif des informations doit aussi s'allier avec le sens de la mesure et de l'opportunité.

Dans ce cadre « *Révolution et Travail* » aura à prendre sa place normale et à contribuer par tous ses moyens à l'œuvre de redressement de l'UGTA afin que la lutte syndicale s'insère dans la ligne générale du parti et du pouvoir révolutionnaire.

A cet effet, des dispositions seront prises pour faire de la presse syndicale un grand moyen d'éducation, de formation des militants et de mobilisation des travailleurs et non de division et de confusion jusque là manifestement entretenues.

TROISIEME PARTIE

LA PREPARATION DU 3ème CONGRES NATIONAL DE L'UGTA

Cet aperçu général a fait ressortir les aspects et les problèmes qui ont caractérisé les trois phases de développement de l'évolution historique du syndicalisme, de la période coloniale à la révolution économique et sociale en passant par l'étape de la guerre de libération qui a pétri le mouvement syndical, des réalités nationales.

Dans la troisième phase de développement, le syndicalisme algérien, a fait preuve de grandes faiblesses.

Il a été handicapé et miné par ses contradictions internes.

Certaines ne sont que la manifestation de courants de pensées des groupes opposés à la révolution socialiste.

Leur caractère nuisible et malveillant à la politique du parti a été un des facteurs de démobilisation et de dépolitisation des travailleurs alors que l'UGTA avait pour devoir de populariser largement cette politique parmi les masses.

C'est là, d'ailleurs, une des particularités du mouvement syndical algérien.

Si les syndicats ont en effet existé avant, c'est le F.L.N. qui a été le créateur et l'organisateur de l'UGTA, en tant que reflet d'un véritable mouvement syndical national.

Ce phénomène historique, les syndicats en général, le reconnaissent de leur plein gré.

Ils savent que les buts du parti sont ceux du peuple tout entier, et de ses organisations de masse.

Mais il n'en reste pas moins qu'à travers certaines attitudes équivoques, filtre l'idée de détacher les syndicats de la direction du parti, de les opposer au parti et à l'Etat dont le pouvoir de décision s'exprime à travers les instances suprêmes du F.L.N.

Dans la dernière période, le parti, fondant ses rapports sur la confiance et le soutien des syndicats, a apporté toute son aide à la préparation du 3^e congrès national de l'UGTA, en fixant comme but, la restructuration des travailleurs pour un retour à la base qui permettra de renforcer les rangs du mouvement syndical.

La notion de retour à la base signifie la création de nouvelles sections syndicales avec l'adhésion massive et librement consentie des travailleurs, le renforcement des sections existantes, le respect de la démocratie révolutionnaire pour libérer de nouvelles énergies et faire émerger de nouveaux cadres, dans le cadre d'une vaste campagne d'explications, d'informations et de clarifications des problèmes, du rôle de l'UGTA, des buts du parti et de la politique du pouvoir révolutionnaire.

Dans certaines sphères dirigeantes, la notion du retour à la base a été interprétée dans son sens le plus étroit.

Elle s'est traduite par une campagne de propagande électorale et l'organisation hâtive de certains congrès dans le plus pur esprit de la politique du fait accompli.

Cette interprétation consciente est un moyen de détourner les buts par le parti et de remettre implicitement en cause la direction politique qu'il exerce sur les syndicats.

Le 3^e congrès de l'UGTA, pas plus que celui des organisations affiliées, ne pourra pas se tenir dans une atmosphère viciée et dans des conditions malsaines.

Comme les organes de direction et d'exécution de l'UGTA, la commission nationale de préparation a fait elle aussi preuve de carence malgré toute la sollicitude et la compréhension que lui a manifesté le parti.

En fait, il ne pouvait en être autrement.

Le cadre humain et les structures organiques sont inadaptés pour réaliser l'œuvre du redressement de l'UGTA.

Cette œuvre ne pourra se faire qu'à l'image de ce qui a été décidé pour le parti lui-même, c'est-à-dire commencer par souder la direction dans l'unité de pensée et d'action pour ensuite rénover et purifier ses rangs, du sommet à la base.

Pour préparer le 3^e congrès national de l'UGTA dans des conditions valables, il faut changer le cadre des structures organiques et de leurs composantes humaines.

Les différents aspects de la nouvelle structure s'adaptent aux réalités socio-économiques nationales.

Elles doivent être mises en place rapidement dès le début de l'année prochaine.

Pour cela, il faut des hommes politiquement engagés derrière le parti en tant que force organisatrice et dirigeante des organisations de masse et de toute la société algérienne.

Dès le 1^{er} janvier 1969, la nouvelle carte syndicale sera établie avec l'appellation et le sigle des fédérations nationales existantes qui les répartiront directement aux unions régionales.

Ces dernières disposeront également des cartes des fédérations à constituer dans le courant de l'année après le renouvellement et la création de sections syndicales d'entreprises nouvelles dans chaque branche professionnelle.

Dans les meilleurs délais, la fédération procédera avec le concours de l'union régionale, au regroupement à l'échelon local et départemental des sections syndicales dans le but de convoquer rapidement le congrès fédéral afin d'officialiser sa structure interne sur la base de nouveaux statuts.

Le retour à la base doit trouver sa pleine signification dans l'opération de renouvellement, de création et de démocratisation des sections syndicales réellement représentatives de la grande majorité des travailleurs.

Des objectifs de syndicalisation possibles doivent être fixés par chaque fédération, syndicat national, union régionale et locale, sur la base d'un objectif national.

La perspective sera d'atteindre 400.000 à 500.000 adhérents avec le concours actif de toutes les organisations du parti, qui auront à exercer leur rôle de force dirigeante et organisatrice pour la mise en place des nouvelles structures verticales et horizontales dont l'aboutissement sera le 3^e congrès de l'UGTA.

Réunir ce congrès qui sera pour la première fois l'expression de la volonté d'un demi million de travailleurs organisés dans tous les secteurs de la vie du pays, n'est pas une vue de l'esprit.

Il est parfaitement réalisable parce que c'est en premier lieu l'affaire du parti et des masses qui sont prêtes à répondre dans ce sens.

Le parti a les moyens et les capacités d'atteindre ce premier objectif en mobilisant ses énergies pour aider l'UGTA, à tenir son congrès qui sera celui de la clarification des idées, celui de l'unité renforcée derrière le pouvoir dans la lutte contre toute forme d'opportunisme et de fractionnisme.

Cette perspective sera atteinte avec les hommes politiquement convaincus de la nécessité de maintenir le lien direct qui unit le parti et les syndicats, qui soutiennent sans faiblesse la révolution et décidés à se battre pour surmonter tous les obstacles, des hommes engagés formant un collectif cohérent, solide et capable de régler avec succès les problèmes d'organisation.

Ces hommes seront investis de la confiance du FLN, des militants et cadres syndicalistes de la mission de réunir les conditions du 3^e congrès de l'UGTA au cours d'une conférence nationale des représentants des travailleurs qui se tiendra, le moment venu, à Alger.

Cette conférence réunira :

- les membres de la commission exécutive nationale en exercice,
- les secrétariats des unions régionales,
- les représentants des syndicats professionnels locaux mandatés par les sections syndicales d'entreprises.

Qui satisferont aux critères suivants :

- représentativité de la majorité absolue des salariés,
- régularisations des cotisations,
- les secrétariats des fédérations nationales constituées,
- les secrétariats des unions locales,
- renouvellement annuel ou constitution dans les conditions normales sur la base d'un procès-verbal d'élection.
- les responsables des amicales régionales des travailleurs algériens à l'étranger participeront à ces travaux pour de multiples raisons.

LES TRAVAUX DE LA CONFERENCE

La conférence prendra connaissance :

- d'un rapport d'activité de la commission exécutive nationale,
- d'un rapport d'orientation de la direction centrale du parti établissant la carence des organes de l'UGTA et de la commission de préparation du 3^e congrès.

A la lumière de ces rapports, la conférence prendra acte de la nécessité de réorganiser le mouvement syndical sur la base de nouvelles structures pour l'adapter à l'objet de sa mission historique dans le cadre des options du pays et de la ligne politique du pouvoir révolutionnaire,

établira un programme minimum d'action économique et sociale ayant pour buts :

- la défense des acquis de la révolution et la consolidation des réalisations entreprises depuis le 19 juin,

- la concrétisation des plans de développement économique et social au niveau communal, départemental et national,

- la mobilisation des travailleurs pour l'accroissement de la production et l'élévation de la productivité sur la base d'une définition concrètement élaborée de la notion de participation à la gestion et de l'intéressement matériel et moral des travailleurs, dans tous les secteurs d'activités du pays.

La conférence, après avoir constaté l'incapacité de la commission exécutive nationale de réunir les conditions valables pour la tenue d'un congrès normal, prendra acte de l'expiration du mandat de cet organisme ainsi que de celui des organismes fédéraux, régionaux et locaux, qui n'a pas été régulièrement renouvelés depuis 1965 dans des conditions normales.

Sur la base de ces constatations, la conférence prendra en considération des propositions du parti tendant à réorganiser l'UGTA, sur de nouvelles bases, sous la direction d'un collectif de militants éprouvés.

Cette procédure n'a rien d'irrégulier et il n'est pas d'autre solution de sortir de l'impasse actuelle.

Certains éléments exploitent la situation actuelle en prenant pour de la faiblesse le respect par le parti de l'autonomie de fonctionnement organique des syndicats.

Cette règle, le parti continuera de l'observer.

Mais il ne peut rester indifférent lorsque certains utilisent leur mandat à dénigrer le FLN du haut des tribunes syndicales, à violer ses décisions et à contrecarrer la politique du pouvoir. Il eût été souhaitable qu'un congrès ordinaire soit convoqué dans les meilleures conditions possibles. Le parti a tout fait pour cela depuis six mois.

Dans le souci de parvenir à cet objectif, le parti a fait preuve d'une grande mansuétude et de largesse de vues.

Il s'est élevé au dessus des mesquineries et des susceptibilités.

Il a fait table rase de tout ce qui a pu se passer pour n'avoir à l'idée que l'intérêt d'un mouvement syndical fort et puissant.

Cependant, la réalité oblige à reconnaître que ce fut une perte de temps. Mais cette démarche, comme le reconnaissent tous les syndicalistes conséquents, a eu le mérite de clarifier le débat et situer les responsabilités.

Il faut maintenant rattraper ce retard par la convocation de la conférence nationale qui aura à se prononcer sur le choix d'un collectif composé de militants syndicalistes FLN par le cœur et la raison.

LES TACHES DU COLLECTIF

Ces militants qui seront choisis dans les rangs de l'UGTA auront pour tâche principale de procéder à la réorganisation du mouvement syndical.

- relancer la campagne d'adhésions et de réadhésions,
- constituer et renouveler les sections syndicales, sur des bases larges et démocratiques,
- organiser les groupements professionnels à l'échelon local et départemental,
- préparer les congrès constitutifs des nouvelles fédérations d'industrie et de corps de métiers,
- constituer les syndicats nationaux par branches professionnelles,
- aider à la préparation des congrès des organisations du cadre vertical et horizontal sur la base de la nouvelle structure,
- réunir enfin toutes les conditions nécessaires pour tenir le 3^e congrès national de l'UGTA.

Cet évènement devra marquer une phase supérieure du développement du syndicalisme algérien par la définition d'une pensée syndicale révolutionnaire à l'étape de l'édification d'une économie socialiste.

Pour l'accomplissement de cette tâche, le collectif devra compter sur une aide constante et efficace du parti, notamment l'aide politique de la direction chargée des relations avec les organisations de masse.

C'est elle qui aura à se préoccuper sans cesse des moyens à mettre en œuvre pour apporter sa contribution à la réorganisation des syndicats.

L'aide politique du parti à travers la direction des organisations de masse revêt une très grande importance.

C'est à travers son comportement, sa capacité d'orienter, d'éclairer, d'aider à surmonter les obstacles de conserver correctement ses relations, qu'elle démontrera que le parti est effectivement la force organisatrice et dirigeante.

En plus de l'aide précieuse du parti, un secrétariat particulier animé par des syndicalistes expérimentés sera le plus proche collaborateur du collectif pour :

- concevoir et élaborer les plans de travail,
- les statuts-type et les règlements intérieurs des organisations centrale, fédérale, régionale et locale,
- le nouveau mode de représentation ouvrière à l'entreprise,
- les projets relatifs à la reconnaissance juridique et au rôle de la section syndicale,
- l'élaboration de toutes les propositions ayant pour objet de

permettre aux syndicats d'exercer pleinement leur activité dans toutes les branches vives du pays, et plus particulièrement dans le secteur de l'économie de l'état, de la fonction publique et de l'autogestion où la notion de participation sera traduite concrètement.

Une commission de la presse sera chargée de faire paraître « *Révolution et Travail* », de veiller sur son orientation et d'assurer le contrôle des publications internes.

Les questions de représentation extérieure seront réglées dans le cadre d'une participation active des organismes syndicaux, fédéraux et régionaux pour éviter de détourner le collectif de sa mission principale sur le plan national.

D'autres moyens, notamment la mise en place d'un centre d'études syndicales et de documentation économique et sociale seront mis à la disposition du collectif pour lui permettre de consacrer tous ses efforts à l'œuvre de réorganisation de l'UGTA dans de meilleures conditions possibles...

Le Front de Libération National.

Juillet 1968

DIRECTIVES GENERALES

du 29 novembre 1968

PROGRAMME D'ACTION

PREPARATION DU 3^{me} CONGRES DE L'U.G.T.A.

du 8 au 12 avril 1969

ANNEXE 1

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DE L'UGTA DU 27 OCTOBRE 1968

« Les membres de la commission exécutive ainsi que les membres du secrétariat national réunis ce jour 27 octobre 1968 au Palais des Nations.

« Après avoir entendu respectivement les discours prononcés à l'ouverture de la conférence des cadres syndicaux par le frère Président du Conseil de la Révolution, l'intervention d'orientation du frère responsable du parti et le rapport du frère secrétaire général de l'UGTA.

« Après avoir suivi avec une grande attention les débats auxquels ont participé de nombreux délégués à la conférence nationale des cadres.

« Après avoir pris connaissance des explications données par le frère responsable-adjoint du parti.

« Considérant les difficultés nées des contradictions internes au mouvement syndical et les impératifs actuels de la révolution.

« Décident unanimement de laisser le soin au parti de dégager les justes solutions qu'appelle un redressement rapide de la situation et lui remettent à cet effet, leurs mandats en tant que militants du F.L.N. ».

DECISION DU PARTI :

Installations d'une commission nationale divisée en trois (3) groupes :

Organique et apurement des comptes :

M. SAADANE Ahmed

M. DAMENE Abdallah

M. HALLALEL Ali

M. BAHI Abed

M. MOUTERFI Khélifa

Etudes et élaborations des textes :

M. Mouloud OUMEZIANE

M. ZIANI Ali

M. MAZRI Azzedine

M. SAHRAOUI Amar

M. KHITMANE AHCÈNE

M. REBIKA Boualem

M. DRIDER Abdelkader

M. FARES Mohamed

Relations extérieures :

M. ABIB Mohamed

M. OUALI Tahar

M. BRIKI Youcef

M. KALLA Larbi

M. BERKECHE

M. ABDERAHIM

M. BOURIOUNE Mostéfa

M. BOUZAR Abderrahmane.

ANNEXE 2**RESOLUTION GENERALE**

La conférence des cadres syndicaux de l'UGTA réunie les 26 et 27 octobre au Palais des Nations en la présence :

Des membres du parti,

Des responsables des unions locales, des unions régionales, des fédérations, de la commission exécutive et du secrétariat national,

Des responsables de l'amicale des algériens en Europe, des organisations de masses,

Après avoir entendu le discours prononcé par le frère Houari Boumediène, Président du Conseil de la Révolution et du gouvernement,

Se félicite d'abord de l'intérêt que porte le président du conseil de la révolution aux travaux de cette conférence, intérêt qui s'est traduit par un discours clair et net quant à l'orientation de notre révolution socialiste,

Apprécie hautement les précisions qui ont caractérisé le bilan positif dans la marche de la révolution socialiste, sur le plan national et international ; bilan qui s'est traduit par des réalisations concrètes dans tous les domaines de la vie du pays et par le soutien à la justesse de la cause des peuples en lutte.

La conférence enregistre avec satisfaction que cette politique répond aux aspirations des masses laborieuses et s'inscrit dans le cadre de la continuité de la révolution socialiste.

Après avoir entendu le discours d'orientation présenté par le frère responsable du parti, la conférence considère que le contenu de ce discours constitue une analyse judicieuse de l'évolution de la situation du FLN, de ses organisations nationales, en particulier de l'UGTA, analyse qui a fait ressortir le caractère de l'ensemble des difficultés que rencontre le mouvement syndical et le rôle que doit normalement jouer cette organisation au sein du parti et de la nation dans la réalisation des objectifs fixés par la révolution.

Après avoir entendu le rapport bilan présenté par le secrétaire général de l'UGTA, président de la commission nationale de préparation du 3ème congrès.

La conférence constate avec satisfaction les progrès enregistrés par l'UGTA au cours de sa campagne d'adhésion et de relance.

Regrette cependant les difficultés générales qui ont empêché la poursuite de cette relance qui aurait pu permettre la tenue du 3ème congrès.

Ces difficultés se caractérisent notamment par :

Des divergences de conception sur le rôle et le devenir du mouvement syndical.

Des contradictions au niveau de certaines personnes.

Des agissements de nature à porter atteinte à l'unité du mouvement syndical dans le cadre de l'unicité du parti.

Des tendances au travail fractionnel qui se manifestent par des attitudes d'indiscipline caractérisée et par la collusion avec les ennemis de notre révolution.

Après avoir écouté les nombreuses interventions des délégués portant sur le rapport bilan.

La conférence se réjouit de la haute tenue des débats qui reflètent une prise de conscience aigüe des cadres syndicaux sur la nature et la solution des problèmes qui se posent à l'organisation syndicale.

Sur la base des aspirations exprimées et en considération des impératifs de la révolution socialiste, la conférence prend acte de la décision historique prise par la C.E. nationale de l'UGTA de se dessaisir de ses prérogatives.

Elle approuve le principe de la désignation d'une commission chargée sous l'égide du parti de prendre les mesures nécessaires tendant à réunir les conditions valables pour la convocation du 3ème congrès.

Considérant que cette décision répond aux vœux profonds des masses, la conférence approuve pleinement cet acte réfléchi de haute portée.

Tenant compte de cette importante décision, la conférence préconise les recommandations suivantes :

1. — Œuvrer efficacement pour préserver l'unicité des travailleurs dans le cadre de l'unicité du parti.

2. — Exiger des militants et cadres syndicaux un engagement total sur la base des principes et de l'orientation de la révolution socialiste une et indivisible.

3. — Veiller dorénavant au respect strict des règles de la discipline syndicale à tous les niveaux et des principes du centralisme démocratique.

4. — Sanctionner tout élément ou groupe dont l'attitude porterait atteinte au bon fonctionnement de l'organisation.

La conférence des cadres, prenant en considération les doléances exprimées par les délégués, estime que parallèlement au travail de préparation du 3ème congrès, il importe de se pencher sur la nécessité de leur apporter des solutions adéquates.

A cet effet, elle demande au parti et au pouvoir révolutionnaire de prendre les mesures qui s'imposent sur les plans économique, culturel et social pour répondre à l'attente des travailleurs.

La conférence salue les travailleurs algériens émigrés qui vivent dans des conditions douloureuses et subissent les campagnes de haine et de racisme.

Se félicite de l'attention consacrée par le parti et le gouvernement à ce délicat problème.

Préconise l'instauration de réunions périodiques entre la centrale dans le cadre de l'amicale des algériens en Europe.

Dénonce les agissements de certains éléments qui veulent se substituer aux représentants authentiques des travailleurs qui militent dans le cadre de l'amicale de algériens en Europe.

Demande de renforcer les contacts avec les centrales européennes en vue d'une coordination plus étroite de l'aide à apporter à nos frères émigrés.

La conférence prenant conscience des nouvelles conditions créées pour la préparation du congrès lance un appel pressant à tous les travailleurs, cadres et militants, pour renforcer les rangs de l'organisation, pour défendre les acquis de la révolution.

La conférence réaffirme son soutien indéfectible au pouvoir révolutionnaire.

Vive l'UGTA.

Vive le FLN guide de la nation.

ANNEXE 3

PLAN D'ACTION

La circulaire du parti en date du 24 décembre 1967 fixait les grandes lignes de la préparation du IIIème congrès national de l'UGTA, les discours d'orientation du Président du Conseil de la Révolution et du responsable du parti situent désormais les lignes de forces autour desquelles doit s'articuler l'action en vue de réunir les meilleures conditions pour un congrès national capable de promouvoir un puissant mouvement syndical. La préparation du congrès doit s'appuyer sur le travail en profondeur à même d'élargir et de consolider la base syndicale. La réalisation de tous ces objectifs est confiée à une commission placée sous l'égide du parti.

Il s'agit, pour toutes les instances syndicales, à tous les niveaux de faire en sorte que le programme d'action soit rempli dans les délais et dans les meilleures conditions.

Il convient en premier lieu de rattraper un retard sur le plan de la tenue des congrès en liaison directe avec le groupe organique de la commission, chargé de suivre cette partie du programme.

L'échéance étant le IIIème congrès, il est décidé les dates suivantes : 8, 9, 10, 11, 12 avril 1969 à la Maison du Peuple.

1) ROLE DE LA COMMISSION :

Cette commission est divisée en 3 groupes : le 1^{er} groupe, chargé des problèmes organiques, a pour mission essentielle d'apurer la situation présente et de préparer en totalité le IIIème congrès.

La mission du 2ème groupe consistera à étudier et élaborer tous les projets de textes qui seront soumis au IIIème congrès national.

La mission du 3ème groupe consistera à assurer la tenue des relations extérieures.

Les missions étant ainsi définies, il convient de préciser l'action de chaque groupe.

A) Groupe organique :

Le congrès étant fixé du mardi 8 avril 1969 au samedi 12 avril 1969, il importe de veiller à la tenue des congrès non encore réunis au niveau des UL et UR au plus tard avant le 28 février 1969. Le 15 mars sera la date limite pour les congrès fédéraux non encore réunis ou ceux à constituer.

Dans le cadre de cette activité, les présidents des commissions inter-régionales continueront à assumer la tâche qui leur a été assignée.

La réalisation de ces objectifs implique nécessairement :

- inventorier la situation de la centrale.
- apurer les comptes de la centrale et tous les organismes syndicaux.
- fixer les dates des congrès non tenus en 1968.

a) les fédérations à constituer ou à renouveler.

b) avec les présidents des commissions inter-régionales, fixer les dates des congrès des UL et UR, date limite 28 février 1969.

- Suivre la préparation de tous ces congrès et veiller à leur validité.
- Fixer les règles de participation au IIIème congrès.
- Suivre et liquider les affaires courantes.

B) Groupe des textes :

L'action de ce groupe, compte tenu de la mission, portera sur :

1) l'établissement de la synthèse des critiques et suggestions émanant de la base sur le projet analytique, préparé et présenté par le parti.

2) l'élaboration de projets de structures et de statuts de l'UGTA.

3) le projet d'enrichissement de la charte syndicale.

4) le projet de programme comportant des objectifs à court et long terme.

C) Groupe des relations extérieures :

Pour maintenir la continuité dans ce domaine, il reviendra à ce groupe le soin de suivre et de traiter les affaires en cours, d'assurer les relations internationales.

Ce plan d'action général étant adopté pour la conférence nationale des cadres, tous les responsables syndicaux prennent l'engagement solennel de ne ménager aucun effort pour son application.

ANNEXE 4

C I R C U L A I R E

NUMERO 185 FLN/DIR

- MM. les chefs des départements,
- Commissariats nationaux,
- Fédérations,
- Kasma.

Pour ampliation : à toutes les instances syndicales.

OBJET : Préparation du 3ème congrès de l'U.G.T.A.

Les résolutions et recommandations qui ont été le résultat de l'importante conférence des cadres du parti et de l'U.G.T.A., la note particulière mise par M. le Président du Conseil de la Révolution et

chef du gouvernement lors de la conférence des cadres de la nation tenue le 25 octobre 1968 au Palais des Nations quant à l'importance à donner au parti et organisations de masses et l'engagement que ceux-ci exigent des cadres de la nation.

La clarification nette et claire apportée par lui lors de l'ouverture de la conférence syndicale du 26 et 27 octobre 1968.

Le discours d'orientation fait par moi-même au nom du parti et des instances responsables situent désormais la place du syndicat, l'importance à lui accorder et plus expressément le rôle et le sens responsable des dirigeants syndicaux à tous les niveaux qui doivent obligatoirement sans compromis et sans marchandage, être entièrement soumis aux règles statutaires du parti dans l'esprit et dans la lettre et les règles syndicales dans toute leur rigueur.

Autrement dit, ni l'unicité de l'U.G.T.A. encore moins celle du parti ne devront être remises en cause sous une forme ou une autre sous quelque prétexte que ce soit.

Aussi bien, l'unicité de l'U.G.T.A. le respect organique des règles qui régissent ses différentes structures, de la base au sommet, devront être rigoureusement observés au besoin par des rappels à l'ordre, des blâmes et même l'exclusion, le cas échéant.

Notre volonté dans une première phase doit tendre avec patience et fermeté au regroupement et à l'harmonie entre tous les syndicalistes désireux de s'insérer sincèrement et sans réserve dans l'action concrète.

Des instructions détaillées seront communiquées par la sous-commission chargée des problèmes organiques à cet effet.

En ce qui concerne les rapports des sections syndicales et les unités économiques, les ministères intéressés vont être saisis pour éviter les directions économiques ou administratives en vue de les amener à comprendre et saisir la politique du pouvoir et le sens de nos options fondamentales qui ne peuvent se réaliser, se développer et être défendues sans le soutien et le concours des travailleurs.

En matière de coordination M. le Président du Conseil est décidé à rappeler la nécessaire exécution de la circulaire signée par lui le 26 février 1966 et qui n'a toujours pas été appliquée.

Mais d'ores et déjà, il vous appartient de saisir officiellement et par écrit tous les responsables des diverses administrations et organes économiques en vue d'établir localement la forme, les méthodes et les périodicités des réunions de coordination préalablement préparées et dont l'ordre du jour devra comporter les points intéressants la manière la plus efficace dans le respect des prérogatives de chacun, de clarifier au fur et à mesure les limites et les prérogatives des divers organes de l'administration, du parti et des syndicats.

Outre la nécessité d'une coordination à ancrer dans les mentalités, les commissions de règlements des conflits et les A.D.E.S. elles-mêmes,

dans des sessions extraordinaires préparées à l'effet de trouver ou suggérer toute les solutions possibles aux problèmes propres aux travailleurs sur le plan socio-économique, des rapports et de la formation.

Dans ce cas, il appartient aux cadres du parti et des syndicats d'élaborer objectivement, sans passion et de manière correcte et constructive l'objet des débats sur la base d'exposés concrets, pratiques et circonspets.

En provoquant selon les règles qui régissent cette assemblée, la confrontation des faits, les cadres de la nation pourront tout à la fois faire saisir leurs problèmes aux secteurs concernés et s'informer des difficultés des directions économiques et administratives pouvant provenir de dépassements ou d'une mauvaise compréhension des limites et prérogatives des sections syndicales.

Sur la base de toutes ces indications, il y a lieu d'arrêter par les instances du parti et des syndicats, la démarche à suivre, les opportunités des réunions à demander et le contenu des rapports à exposer avec un sens aigü de l'objectivité et des difficultés réelles.

Dans tous les cas, les problèmes de personnes, les affaires secondaires ne devront pas faire l'objet de ces débats et ces rencontres devant s'attaquer nécessairement aux questions de fond à régler selon des principes, des méthodes et des critères.

Les questions mineures et courantes susceptibles de nuire aux bonnes relations humaines devront faire l'objet de contacts humains directs ou de correspondances.

Alger, le 30 octobre 1968.

Le Responsable du Parti,

Signé : A. KAID.